TOUTE L'ACTU

Sécheresse 2020



Boissise-la-Bertrand reconnue en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2020.

Créé le : 19/07/2021

Conformément à l'arrêté n° INTE2118485A en date du 22 juin 2021 paru au journal officiel du 9 juillet 2021, la commune de B oissise-la-Bertrandi a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour **les mouvements de terrain différentiels consé cutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1er juillet au 30 septembre 2020.**

Cette disposition va permettre l'indemnisation des biens couverts par les compagnies d'assurances des personnes sinistr ées, dans le cadre de l'application de la garantie catastrophe naturelle, conformément aux textes réglementaires.

Rapprochez-vous sans tarder de votre compagnie d'assurance afin d'effectuer la déclaration de sinistre.

arrete-du-22-juin-2021-portant-reconnaissance-de-letat-de-catastrophe-naturelle-legifrance.pdf
(/sites/boissise-la-bertrand.fr/files/media/downloads/arrete-du-22-juin-2021-portant-reconnaissance-de-letat-de-catastrophe-naturelle-legifrance.pdf)

PDF
153.84 Ko